

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

41^{ème} Rallye Régional du Florival 7-8 Août 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Plaine de l'Il
Nom du Rallye :	41 ^{ème} Rallye Régional du Florival
Date :	7 et 8 Août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes
Participation étrangère autorisée ?	oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 37 en date du 20/05/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 429 en date du 20/05/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	ANDRES Christophe
Téléphone :	0647637186
Mail :	asapi0318@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	ANDRES Christophe
Membres :	Tous les membres de l'ASAPI
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASAPI – 57 rue de la Gare – 68500 MERXHEIM
Téléphone :	0647637186
Mail:	asapi0318@gmail.com
Permanence du Rallye :	Parking Mahle - Salle Polyvalente de Rouffach
Lieu, date, horaire :	7/08/26 15h – 22h – 8/08/26 6h30 – à la fin du rallye
Organisateur technique	
Nom :	Ecurie Lefebvre
Adresse :	5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ
Téléphone :	0389762825
Mail :	asapi0318@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 1 ^{er} mai 2026
Ouverture des engagements	Vendredi 1 ^{er} mai 2026

Clôture des engagements	Lundi 27 juillet 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 1 août 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 1 ^{er} Août 2026 9h Parking Mahle
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 1 ^{er} Août 2026 9h à 17h Vendredi 7 août 2026 9h à 17h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 7 aout 2026 de 18h à 21h Parking Mahle Rouffach
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 7 aout 2026 de 18h15 à 21h15 Parking Mahle Rouffach
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 7 aout 2026 à l'issue des vérifications
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 7 août 2026 à 19h Salle Polyvalente de Rouffach
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 8 août 2026 à 8h Parking Mahle
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 8 août 2026 à 8h Parking Mahle
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Remis par écrit contre émargement lors des vérifications
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 8 août 2026 à 9h Parking Mahle
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 8 août 2026 Parking Mahle
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 8 août 2026 à 20h Parking Mahle
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage Porhansl 5 rue Frédéric Gerst 68360 Soultz Haut Rhin
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 8 août 2026 30mn après l'arrivée du dernier concurrent Parking Mahle
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 8 août 2026 30mn après l'arrivée du dernier concurrent Parking Mahle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Charles BIDAL
Commissaire Sportif	M. Daniel BLANQUIN
Commissaire Sportif	M. Bernard COUSIN
Directeur de Course Général	M Franck MADER
Directeur de Course Adjoint au PC	Mme Véronique DUPAYS
Directeur de Course ES	M. Jean Jacques SICHLER
Adjoint à la Direction de Course en ES	M. Francis ROMBOURG

Commissaire Technique responsable	M. Christian BONIN
Commissaires Techniques adjoints	M. Vincent ANGELINI
	M. Raphaël DIPPET
Médecin chef	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Serge BLONDEL
Chargé des relations avec la presse	M. Thierry HAASER
Chronométrateurs	Mme Nancy CALVI M. Alain SICHLER M. Thierry STOECKLE Mme Nathalie THIERY
Classement	M. Gérard PEUREUX Mme Odile PEUREUX

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Celle-ci sera visible sur le site : www.icareracingcompetition.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} Rallye Régional du Florival doit adresser à ASAPI – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 juillet 2026 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum (tout support confondu).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700,00 €
- Un seul membre ASAPI dans l'équipage : 330,00 €
- Equipage membre ASAPI : 310,00 €
- Une somme forfaitaire de 180 euros sera conservée par l'organisateur en cas de forfait après le 3 août 2026.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, de la copie des permis et des licences 2026 de l'équipage.

Chèque à établir à l'ordre de : ECURIE LEFEBVRE ROUFFACH

La fiche de carburant est à compléter et à ramener lors des vérifications administratives et techniques.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le vendredi 8 août et devra être **IMPÉRATIVEMENT LIBRE LE DIMANCHE 9 août à 11HRS.**

En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle à Rouffach.

4.3.1.4 : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
 - **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
 - De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
 - **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
 - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
 - En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour toutes infractions constatées.**
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.
Les pénalités sont cumulables

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Florival représente un parcours de 166,85 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

L'épreuve spéciale est : ES 1/2/3/4 « Col du Firstplan »

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Pour rappel, ci-dessous un extrait du règlement standard des rallyes :

« Article 6.2.1 :

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. »

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 1^{er} Août de 9h à 17h et le vendredi 7 août de 9h à 17h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèces :OUI

CLASSEMENT	SCRATCH	CLASSE
1 ^{er}	300,00 €	100,00€ (1 à 5 partants)
2 ^{ème}	200,00 €	80,00 € (6 à 9 partants)
3 ^{ème}	100,00 €	50,00 € (+10 partants)

Les chèques seront envoyés aux ayants droit dans la semaine suivant l'épreuve

Les prix seront réduits de 50% si le nombre de partants est inférieur à 50.

Coupes : lots ou coupes

Scratch : 1^{er} 1 Coupe ou Lot
 2^{ème} 1 coupe ou Lot
 3^{ème} 1 coupe ou lot

Classes : 1^{er} 1 coupe ou Lot (si 2 partants)
 2^{ème} 1 coupe ou Lot (si 4 ou + 6 partants)
 3^{ème} 1 coupe ou Lot (si 8 ou + 9 partants)

Féminine 1^{ère} 1 coupe ou Lot

La remise des prix se déroulera le : Samedi 8 aout 2026 – Parking Mahle à Rouffach